REPUBLIQUE DU BENIN Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2015-29 DU 22 OCTOBRE 2015

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Maputo, le 10 juin 2015, entre la République du Bénin et le Fonds Saoudien de Développement (FSD), dans le cadre du financement additionnel du projet de protection de la côte à l'Est de la ville de Cotonou.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 08 octobre 2015.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

<u>Article 1^{er}</u>: Est autorisée la ratification, par le Président de la République, l'accord de prêt d'un montant de vingt-deux millions cinq cent mille (22 500 000) de Riyals saoudiens soit six millions (6 000 000) de dollars US, équivalent à trois milliards trois cent millions (3 300 000 000) de francs CFA environ, (1 dollars = 500 FCFA) signé à Maputo, le 10 juin 2015, entre la République du Bénin et le Fonds Saoudien de Développement (FSD), dans le cadre du financement additionnel du projet de protection de la côte à l'Est de la ville de Cotonou.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 22 octobre 2015.

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre chargé du Développement Économique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,

Lionel ZINSOU

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

Le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement,

AMPLIATIONS: PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEFPD 2 MUHA 2--AUTRES MINISTERES 25 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3-UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

